

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Série G

Chapitre de Saint-Outrille de Châtillon-sur-Indre

([XII^e siècle]-1790)

Inventaire sommaire

par Théodore Hubert

Châteauroux

1893

[corrections et compléments M. du Pouget, 2007-2015]

[restructuré en 2020]

Introduction

LA SÉRIE G

L'actuel département de l'Indre, qui correspond au Bas-Berry de l'Ancien Régime, n'a jamais comporté sur son territoire de siège épiscopal. La quasi-totalité des paroisses relevait du diocèse de Bourges ; quelques paroisses situées dans les marges du département actuel ressortissaient des diocèses de Limoges, Tours et Poitiers.

La série G comprend les archives des églises collégiales et des paroisses de l'actuel département de l'Indre, des origines à la Révolution. À l'exception de quelques paroisses, Lurais, Mérigny, Ingrandes, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Jauvard (qui dépendaient du diocèse de Poitiers), Beaulieu, Bonneuil, Bonnu, Lourdoueix-Saint-Michel et Tilly (diocèse de Limoges) et Écueillé (diocèse de Tours), toutes les paroisses de l'Indre dépendaient du diocèse de Bourges. Celui-ci était divisé en neuf archidiaconés et vingt archiprêtres, dans lesquels se répartissaient les paroisses. Les archives de l'archevêché de Bourges sont conservées aux Archives départementales du Cher (série G) ; de nombreux documents concernant le département de l'Indre s'y trouvent.

La série G constitue une source fondamentale pour l'histoire religieuse du département. On observera que les documents relatifs à la gestion des revenus des abbayes y sont majoritaires. Les documents spirituels furent davantage exposés aux destructions révolutionnaires, car ils n'avaient pas valeur juridique.

Les archives composant la série G (clergé séculier catholique non soumis à une règle monastique ou conventuelle) proviennent des 9 collégiales et 226 cures, dont les titres, confisqués à la Révolution, furent réunis aux chefs-lieux de district, puis, à la suppression de ceux-ci, au Château-Raoul à Châteauroux. Conservés comme « titres des domaines nationaux », ils firent l'objet d'un tri par église, sans grand ordre logique à l'intérieur. Théodore Hubert, continué par son fils Eugène, rédigea l'inventaire sommaire, publié en 1893. Comme toutes les publications de ce type, cet instrument de recherche a le grave défaut de n'indiquer que les dates extrêmes de l'article analysé, de ne donner aucune synthèse des dossiers et de faire porter l'analyse sur quelques documents choisis arbitrairement, dont les particularités de langage sont parfois soulignées à l'excès ; sans compter les erreurs de transcription de noms propres, ou au contraire les transcriptions trop dociles des orthographe fantaisistes des greffiers. Mais tel quel, c'est le seul instrument disponible et il rend des services signalés à la recherche, surtout si on le complète par les publications d'Eugène Hubert (*Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, 1931, et ses nombreux articles dans les revues savantes de l'Indre) et ses notes conservées dans la série F. La cotation de 1 à 990 a été augmentée d'un supplément (actuellement jusqu'à G 1127). En effet, la série G comprend un certain nombre de titres non inventoriés en 1893 provenant de cures, arrivés aux Archives départementales soit par les saisies révolutionnaires, soit par des dons d'ecclésiastiques, soit par des dons de notaires, dont les prédécesseurs étaient les hommes d'affaires des rentiers ecclésiastiques, soit encore par des versements des domaines postérieurs à l'inventaire.

De nombreuses corrections et précisions ont été apportées au texte de 1893 (notamment concernant le chapitre de Levroux, dont les registres comptables avaient été laissés en paquets à la fin de la série).

En 2020, l'inventaire de la série G a fait l'objet de la présente reprise, essentiellement formelle, destinée à permettre la consultation en ligne du répertoire. Dans l'attente du classement définitif de la série, qui demandera une complète refonte des articles existants, le répertoire a été subdivisé afin d'établir un instrument de recherche propre à chaque fonds.

LE CHAPITRE DE SAINT-OUTRILLE

L'église collégiale de Châtillon aurait été fondée à la fin du X^e siècle par un seigneur nommé Guy et sa femme Mainburge. La trace de documents concernant le chapitre et datant du XIII^e siècle a été conservée dans un inventaire de titres du chapitre de Châtillon (G 56). Ce fonds peu important se compose principalement de documents de caractère économique. Sont à signaler les actes capitulaires (1746-1786).

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Archives privées

FONDS D'ÉRUDITS (SÉRIE F)

- F 139 Châtillon-sur-Indre : Notes prises sur l'ancien inventaire des titres du chapitre de Châtillon, conservées au Archives Départementale de l'Indre sous la cote G 56. – [S.l.] : [s.n.], s.d. – 2 ex. dactyl.
- F 140 Châtillon-sur-Indre : Notes prises sur l'ancien inventaire des titres du chapitre de Châtillon, conservées au Archives départementales de l'Indre sous la cote G 56. – [S.l.] : [s.n.], s.d. – 1 ex. dactyl.
- F 1109 Châtillon sur Indre : Inventaire du chapitre (Archives de l'Indre, série G 56). – [S.l.] : [s.n.], XX^e. – 1 registre.
- F 1110 Châtillon sur Indre : Inventaire du chapitre G 56, rente à Chatillon, à Thoizelay - Saint-Martin de Verton, le Tranger - rentes du Tranger - rentes de Villebernin - rentes d'Onzay - rentes paroisses d'Estrées - rentes à Pellevoisin - rentes à Villegouin - rentes paroisse d'Argy - rentes paroisse de Paulnay - rentes paroisse de Murs - rentes paroisse de Loches - rentes paroisse de Clion - rentes à Cléré du Bois - rentes à Fléré la Rivière - rentes à Saint-Cyran du Jambot - maisons - vignes - terres - prés. – [S.l.] : [s.n.], XX^e. – 1 registre.
- F 1111 Canton de Châtillon sur Indre : Dessin Hubert : plans de Châtillon ; notes diverses - série L : revenus de Châtillon en 1791 - notice an IX - "Châtillon et ses environs" : notice faite par le maire de Châtillon le 4 Messidor an XIII (pour le préfet Dalphonse). - Saint-Martin de Verton : abbaye de Villeloin (notes série H) - Cure de Thoizelay (notes séries G) - prieuré de Thoizelay (notes série H) - chapelle de Notre-Dame, succursale de l'église de Thoizelay - plan d'embranchement des routes de Châtillon à Azay et de Châtillon à Châteauroux (original), 1793 - notes sur l'église de Châtillon, par M. le Guay, curé de Châtillon - la chapelle Saint-Nicolas (le Palais) - notes Augustin Lemaigre prises au Archives de l'Indre - fiefs de Châtillon, 1780 - Hôtel-Dieu de Châtillon, G 5 - hospice de Châtillon - histoire de l'hôpital de Châtillon, des anciennes prisons du chapitre ; le four banal, topographie de Châtillon, forges de lamps, ventes nationales. - Arpheuilles, Cléré du Bois, Clion, chartrier de l'Isle-Savary, 1492, fief de Marteau, chapitre de Palluau - tiré à part de la Revue du Centre de mai 1895 sur la paroisse de Clion au XVIII^e siècle. - Clion :

école pratique d'agriculture (notes de M. Parise, 1913) - Fléré la Rivière - Saint Cyran du Jambot, histoire du château, seigneurs - Saint-Médard - notes Augustin Lemaigre prises aux Archives de l'Indre - fascicule : inauguration du patronage laïque de Châtillon le 20 janvier 1935 par Paul Bénazet; notes Lemaigre sur Palluau et coupure de presse Iconographie : 3 clichés du monument aux Morts de Châtillon et ex libris de Roger de la Cotardière 1793-1935. – [S.l.] : [s.n.], s.d. – 1 registre.

F 1112 Châtillon sur Indre : Inventaire du chapitre de Châtillon G 56 - notes diverses - coupure de presse et correspondance concernant Rabelais en Berry. – [S.l.] : [s.n.], XX^e. – 1 registre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Archevêché de Bourges.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

G 1-36, 1078, 1122-1130 : Archevêché de Tours.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Évêché de Limoges.

Orientation bibliographique

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

AUBER (ABBÉ), « Châtillon-sur-Indre. La ville et l'église Notre-Dame », dans *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie*, 1876, p. 127-141. [PR 12]

CHEVALIER (R. P. Jules), « Apostolicité de l'église de Bourges et des principales églises de France », dans *Société académique du Centre*, 1986, p. 1-31, 95-113, 178-194. [PR 24]

DESPLANQUES (A.), « L'Église et la féodalité dans le Bas-Berry au Moyen Âge », dans *Société du Berry*, 1861-1862, p. 80-117. [PR 22]

LAMY (abbé Eustache), « Inventaire général de l'ancien diocèse de Bourges », dans *Revue du Centre de Châteaunoux*, 1886 à 1894. [PR 23]

MONTIGNY (Arnaud de), dir., *À la découverte des églises de l'Indre*, [Prahecq], 2004. [BIB D 3274]

ROFFIGNAC (E. de), « L'église de Châtillon-sur-Indre », dans *Mémoires des Antiquaires du Centre*, Bourges, 1929, 63 p. [PR 28]

Corps du répertoire

G 49

XII^e-1788

Transaction entre le chapitre de Châtillon et l'abbaye de Déols au sujet de certains droits paroissiaux que cette dernière prétendait n'avoir pas été observés par ledit chapitre. Les parties composent en présence de G. (probablement Guillaume I^{er}, qui vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle), évêque du Mans, délégué par le siège apostolique. - Sentence arbitrale, rendue en 1219 par les prieurs de Sainte-Radegonde et de Saint-Hilaire de Poitiers, laquelle décide que le droit de patronage pour la cure de Murs appartient par moitié au chapitre de Châtillon et à l'abbaye de Déols. - Copie collationnée d'une ordonnance (1332) de Mgr Foucaut de Rochechouart, archevêque de Bourges, laquelle sur la requête des chanoines de Châtillon, alors au nombre de sept, ajoute deux canonicats à leur chapitre. En outre, pour augmenter le revenu des chanoines, ladite ordonnance unit au chapitre les cures de Fléré, Villebernin, le Tranger et Clère-du-Bois, à la charge par les chanoines de fournir un vicaire à chacune desdites paroisses. - Donation, faite en 1745, au chapitre de Châtillon, par Jean-Louis Maréchal et Colette, sa femme, de 12 sous 6 deniers de rente sur une maison sise à Châtillon sous le Château, et ce, à l'intention d'être associés aux prières et bienfaits spirituels de l'église collégiale, et aussi à la charge par les compagnons de la fête des Innocents de ladite église de chanter et célébrer un anniversaire pour le repos des âmes des donateurs et de leurs parents. - Déclaration (1601) des domaines et héritages que maître Claude Rabier, avocat du Roi au siège royal de Châtillon-sur-Indre, avoue tenir en fief des chanoines de l'église collégiale de « monsieur saint » Oustrille. - Quittance d'une rente de 12 sous due à la chapelle de « *Saint Marsault* » (probablement saint Martial, évêque de Limoges) fondée en l'église royale et collégiale Saint « *Austrille* » de Châtillon. - Reconnaissance (1672) d'une rente de 8 sous 4 deniers due au chapitre sur une maison sise à Châtillon, dans la rue qui conduit du Pilon à la levée. - Donations pieuses faites par divers particuliers au chapitre pour fonder des messes ou des anniversaires.

G 50

1405-1789

Transaction (1441) entre le chapitre de Saint-Oustrille de Châtillon-sur-Indre et Amaury de Gastineau, seigneur de Montgenault, par laquelle ce dernier reconnaît devoir aux chanoines la rente de 4 setiers de froment et 2 de seigle sur le fief de Carquois et sur la dîme de vin que possède ledit seigneur dans la paroisse de Villebernin. - Legs fait au chapitre, en 1439, par Jean Renault, de 10 sous de rente foncière, à la charge par les chanoines de célébrer un anniversaire pour lui et ses parents morts, et de l'associer aux prières de leur église collégiale. - Fondation (1718) d'une bénédiction du T. S. Sacrement à l'issue de la grand'messe, le 8 septembre et le 8 décembre ; ladite fondation faite, moyennant la somme de 80 livres représentant 4 livres de rente, par Marie de Laleuf en qualité de sœur de la confrérie établie dans l'église du chapitre, à l'autel de Notre-Dame. - Arrentement (1405) d'immeubles fait à charge de payer au vicaire de Saint-Pierre 5 boisseaux de froment. - Titre (1740) d'une rente de 7 livres 10 sous due à la chapelle du Pardon. - Fondation (1730) d'un obit faite, moyennant 3 livres de rente, par André Dupuy, vicaire en l'église du chapitre, pour le repos des âmes de ses défunts père et mère. - Acquisition d'immeubles sis paroisse de Thoyselay,

faite en 1638 par messire Pierre Mesmain, prêtre, prieur de Saint-Cyran-du-Jambot, et chapelain de la chapelle du Crucifix du chapitre de Châtillon.

G 51

1408-1790

Extrait du testament : de Jean Pinault (1408) qui lègue au chapitre un quartier de pré ou 10 sous de rente, au choix de ses héritiers ; - de Robin Legendre, par lequel (1416) donne aux chanoines du chapitre de Châtillon un arpent de pré pour avoir part aux prières de leur église. - Bail (1771), consenti, moyennant 8 livres, par les chanoines de Châtillon, d'un pré « *secherin* » (pré situé dans un lieu sec, partie sèche ou élevée d'un pré) et d'une « *boire* » (parties basses dans les prairies que suivent les eaux lors des inondations) y attachant. - Procès-verbal (1641) de plantation de bornes entre le chapitre et le seigneur de la Motte-Chauvron. - Ordonnance rendue par le lieutenant de la prévôté royale de Châtillon, le 20 mars 1521 à la réquisition du chapitre et des habitants de la paroisse de Thoiselay ; laquelle fait défense au nommé Guillaudeau de tenir école sous peine de 100 livres d'amende et même de prison, parce que les chanoines seuls avaient le droit de nommer les maîtres des écoles de Châtillon. - Quittance du 3 septembre 1675 donnée au profit du chapitre par le principal du collège de Châtillon pour une année des gages que devaient lui payer annuellement les chanoines à la Saint-Michel. - Ordonnance (1738) de l'archevêché de Bourges portant réduction des fondations du chapitre ; ladite ordonnance rendue à la suite d'une requête du chapitre exposant « *qu'entre lesdites fondations il s'en trouve plusieurs dont le produit ou revenu n'est pas à beaucoup près proportionné aux charges, surtout en égard au nombre de ceux qui y ont part et portion, ce qui provient de ce que quelques-unes de ces fondations sont extrêmement anciennes, de ce que le revenu des autres par la vicissitude des temps est notablement diminué et principalement de ce que les principaux de plusieurs ont été remboursés et n'ont pu être remplacés qu'avec perte, et enfin de ce que d'autres ont été amorties en billets de banque dont la plus grande partie a été perdue et le surplus placé en rentes au denier cinquante.* » - Déclaration (1790) des biens que possèdent les dames chanoinesses religieuses de l'ordre de Saint-Augustin établies à Beaulieu, près Loches, sur la paroisse de la Chapelle de Saint-Hippolyte, diocèse de Tours. - Quittance (1687) de la somme de 4 livres due au chapitre par le curé de Fléré, comme droit de patronage. - Acte capitulaire (1672) reconnaissant au curé de Thoiselay le titre de chanoine honoraire du chapitre de Châtillon et diverses prérogatives en découlant.

G 52

1409-1786

Donation pieuse (1557) d'un grand nombre d'héritages faite au chapitre de Châtillon par messire Laurent Chartier, chanoine dudit chapitre, à condition qu'il y sera institué quatre chapelains qui devront dire chaque semaine dans l'église collégiale, pour le repos de son âme, sept grand'messes chantées : la messe du Pardon, le dimanche ; la messe des trépassés, le lundi ; la messe des Anges, le mardi ; la messe du Saint-Esprit, le mercredi ; la messe du Très-Saint-Sacrement de l'autel, le jeudi ; la messe des Cinq-Plaies, le vendredi ; et la messe de Notre-Dame, le samedi . Après l'offerte, le chapelain célébrant devra dire aux assistants de réciter Pater noster et Ave Maria pour le fondateur des messes ; les trois autres chapelains chanteront la messe. Ledit acte de donation est appelé « *fondation de la chapelle du pardon.* » - Fondation d'un Libera (1534) devra être dit devant le crucifix dans l'église collégiale de Châtillon. - Donation (1525) d'une maison, faite par messire Guillaume Langlois, prêtre, à la vicairie de la chapelle de Saint-Gilles, fondée dans l'église collégiale de Châteauroux ; et ce, à la charge par le chapelain de ladite vicairie de dire une messe tous les lundis à l'intention du donateur. - Fondation d'un anniversaire (1417) Guillaume Butin. - Testament (1503) de messire Jean Moriet, prêtre, chanoine du chapitre de Châtillon, et curé de la paroisse de Fléré, à charge par les chanoines de dire, pour le repos de son âme, quarante messes, dont trois grandes avec diacre et sous-diacre, à l'une desquelles on devra réciter des prières spéciales pour le salut de son âme. - Autres fondations pieuses. - Décret (1740) de Mgr Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucaud, archevêque de Bourges, portant extinction et

suppression des petits bénéfices du chapitre de Châtillon, et réunion d'iceux à la manse capitulaire. - Baux de menus héritages consentis par Messieurs du chapitre à divers particuliers.

G 53

1514-1789

Sentence (1514) du siège royal de Châtillon ordonnant de payer au chapitre de ladite ville la rente de 18 boisseaux de froment qui leur est due sur l'héritage de la Belletière, paroisse de Toiselay. - Arpentage (1639) des terres sur lesquelles est due la susdite rente avec une autre rente d'égale valeur, fait par Jean Assailly, arpenteur juré au bourg de Fléré-la-Rivière. - Titre nouvel (1716) de ladite rente de 36 boisseaux de froment consenti par divers tenanciers, entre autres, les RR. PP. Augustins de Châtillon. - Sentence (1543) du siège royal de Châtillon condamnant le seigneur de la Roche-Bien-Assise à payer au chapitre la rente de deux setiers de seigle et 6 sous 8 deniers qu'il doit aux chanoines sur ladite seigneurie située paroisse du Tranger. - Enquête faite 35 ans après la susdite sentence au bailliage de Châtillon, laquelle prouve que ladite rente est due réellement au chapitre. - Transaction (1581) entre le chapitre et messire Gabriel de Bourges, seigneur de la Roche-Bien-Assise, par laquelle celui-ci se désiste de l'appel d'une sentence le condamnant à payer la rente susmentionnée, et consent à la payer à l'avenir. - Reconnaissance (1476) une rente de deux setiers de froment due au chapitre sur le lieu de Bournigalle. - Arpentage (1722) des terres sur lesquelles est assise ladite rente. - Titre nouvel (1774) consenti par messire César Le François, seigneur de la Tour, comme héritier des fiefs de Pouzieu et des Verrets, situés paroisse de Clion, et chargés au profit de la vicairie de Saint-Pierre, fondée au chapitre de Châtillon, d'une rente de 2 setiers de froment et autant de seigle.

G 54

1304-1789

Reconnaissances de rentes des années 1304 et 1410 faites au chapitre par des particuliers. - Donation (1502) du moulin de la Pougardière, paroisse de Saint-Martin-de-Verton, faite au chapitre de Châtillon par haute et puissante dame Jeanne de Malestron, vicomtesse de la Bellière, et veuve de feu messire « *Thenneguy Duchastel*, » chevalier et gouverneur de Roussillon, à la charge par les chanoines de dire une messe basse après matines le premier dimanche de l'année, de faire un service le jour de la fête de la la Présentation de la Très-Sainte Vierge « *avecques ung suffraige des mors, cest assavoir libera et les oraisons ensuivantes fait par le penultieme jour du mois de may que trespassa ledit feu messire Thenneguy Duchastel* » . - Copie moderne d'une sentence arbitrale rendue en 1280 par Jean, abbé de Déols entre le chapitre de Châtillon et le chapelain de Toiselay. Ladite sentence décide que la dîmerie des Essarts sera partagée par moitié entre les parties ; en outre, le prieur de Toiselay recevra sur là moitié afférente au chapitre deux setiers de seigle et un setier d'avoine, et, en outre, la dîme de toutes les terres de la dîmerie qui seront dans la suite défrichées et mises en valeur. - Copie collationnée d'une bulle du pape Adrien IV (1156) fixant les droits curiaux du prieur de Toiselay et ceux des chanoines de Châtillon. - Fondation (1456) faite à l'autel de Saint-Christophe, en l'église collégiale de Châtillon, d'un anniversaire, avec diacre et sous-diacre, le jour de la fête de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, pour le repos de l'âme de Pierre Noé, marchand, et Jeanne Sainson, sa femme, - Donation (1556) d'ornements d'église et d'un coffre pour les mettre, faite au chapitre à charge de dire pour les donateurs, Jeanne Desorbiers et René Depréaux, son fils, un salut de Notre-Dame et deux obits ou services solennels de l'office des trépassés, avec chape, diacre et sous-diacre.

G 55

1428-1789

Transaction (1428) entre le chapitre et Jean Desorbiers, seigneur de Pouzieu, par laquelle celui-ci s'oblige à payer aux chanoines une rente annuelle de deux muids de plusieurs sortes

de blés sur les dîmes de Saint-Saturnin. - Annonce (vers 1765) de vente par licitation de la terre des Effes, laquelle se compose : 1° du château des Effes et ses dépendances, situées paroisse de Cléré-du-bois ; 2° de la tuilerie (maisons et terres) ; de 5 borderies au village de la Plissonnière ; de Laborderie du Château-Vert ; du moulin de la Vacherie ; de la maison et métairie du bois de la Chaume ; de la métairie de la Berlaudière ; du moulin de Saint-Saturnin ; de la métairie de la Sainsonnière ; du petit étang du même nom ; de l'étang des Gros. Tous ces immeubles sont indiqués dans le plus grand détail, ainsi que les rentes dues à ladite seigneurie et celles qu'elle doit elle-même. - Reconnaissances de rentes dues par divers particuliers au chapitre de Châtillon. - Transaction (1737) entre le chapitre et M. Amelot, seigneur de Chaillou, Châtillon-sur-Indre et autres lieux, par laquelle, pour éviter toutes contestations, les chanoines vendent audit seigneur, moyennant 200 livres de rente, tous les fiefs leur appartenant qui relèvent de la grosse tour de Châtillon, tels qu'ils sont énoncés dans leur aveu du 24 avril 1727.

G 56

1789

Inventaire des titres du chapitre de Châtillon : - Droits, privilèges, statuts et règlements du chapitre. - Ordonnances rendues au sujet des affaires du chapitre. - Immeubles et rentes de chacune des neuf prébendes du chapitre. - Fondations pieuses faites en faveur du chapitre. - Déclarations d'héritages rendues par Messieurs du chapitre. - Dîmes appartenant au chapitre. - Rentes dues au chapitre dans la ville et les faubourgs de Châtillon. - Rentes dans les paroisses de Thoiselay, Saint-Martin-de-Verton, le Tranger, Onzay, Estrée, Pellevoisin, Argy, Paulnay, Villiers, Murs, etc. - Baux et arrentements.

G 57

1746-1786

Actes capitulaires du chapitre de Châtillon. - État dressé en 1747 des ornements qui existaient à cette époque dans la sacristie du chapitre de Châtillon avec indication de leur provenance : chasubles, tuniques, dalmatiques, étoles, manipules, chappes, suspensions, dais, calices, etc. Dans cet état est mentionnée la « *boisure* » que le chapitre avait fait faire dans la sacristie en 1744 pour « *loger* » tous les ornements. - Désignation (1782) des chanoines qui diront les messes de fondation et de ceux qui feront les fonctions de chantre, porte-croix, sacristain et autres. - Réparations à faire à la maison habitée par M. Foussedoire, chanoine. - Autorisation (1782) donnée par les chanoines au sieur Dubuysson, leur syndic, d'acheter des tuiles de la chaux, des « *festeaux* » (faîtières) et autres matériaux de construction. - Désignation (1782) du temps pendant lequel chaque chanoine aura droit de conférer les bénéfices qui sont à la nomination du chapitre : le prieur aura du 1er janvier au 14 février ; M. Dubuysson, du 15 février au 26 mars ; M. Darchis, du 27 mars au 5 mai ; etc. - Décision (1783) portant que le receveur du chapitre, sortant de fonctions le 1er novembre, rendra ses comptes dans la première semaine du mois de janvier suivant « *pour lui faciliter de mettre ses comptes en règle.* » - Don de 150 livres fait par moitié à deux particuliers pour reconnaître leur assiduité aux offices canoniaux et les services qu'ils rendent au chapitre, à la condition toutefois de continuer à assister, autant qu'ils le pourront et le plus régulièrement possible, aux offices du chapitre ; - Autre (1783) de 150 livres à M. le curé de Châtillon pour être distribué aux pauvres. - Octroi (1783) d'un banc dans la chapelle de Saint-Pierre, située dans l'église de Châtillon, ledit octroi fait par le chapitre à Mme de Nesde, veuve de M. de Nesde, trésorier de France au bureau des Finances de Poitiers, et à sa fille, en reconnaissance d'ornements d'église qu'elles avaient donnés au chapitre.

G 58

1720-1724

Registre des cens et rentes dus au chapitre de Châtillon : - Tenanciers de la ville et des faubourgs de Châtillon : Michel Guillaume, marchand drapier ; Picard, maréchal ; Louise

Tisserat, veuve Louis Moreau, hôtesse du Lion-d'Or ; etc. - Tenanciers des paroisses de Saint-Martin de Verton, Thoiselay, le Tranger, Cléré-du-Bois, etc. ; - Le sieur Dupont, chanoine, comme titulaire de la chapelle des Anges, autrement dite du Pardon, doit au chapitre 7 sous 6 deniers de rente et 2 deniers de cens. - Le prieur de Thoiselay, a cause delà maison du prieuré et dépendances, doit... - Louis Chartier a la jouissance, comme paiement du soin de l'horloge du chapitre, d'une maison et jardin, près le champ de foire, et d'une ouche, près la maison du vicaire de Notre-Dame la Majeure ; - Le titulaire de la vicairie de Notre-Dame la Majeure, fondée en l'église collégiale de Châtillon, doit au chapitre, pour sa maison d'habitation, un denier de cens. - Les dames religieuses Ursulines de Châtillon doivent le denier censivier pour une maison sise au faubourg de Bourgneuf. - 55 boisselées de terre derrière les fossés de la ville, le long du mail, lesquels fossés furent comblés « *pour faire travailler les pauvres dans les années 1713 et 1714 auxquelles le bled étoit extrêmement cher, ainsy que les années précédentes depuis 1709 en laquelle année tous les bleds du royaume gelèrent par un froid extrême qui dura depuis le 6 janvier jusqu'au 25 dudit mois et reprit avec la même rigueur le 2 febvrier suivant et dura longtemps avec des neiges très grandes de manière qu'on fut obligé de resemer les terres d'orge qui donna une abondance extrême de ce grain, on fut obligé au mois d'octobre suivant de semer des bleds froment et seigle vieux et le bled nouveau froment se vendit trois livres dix sols le boisseau, mais très peu en fut semé. Presque toutes les années suivantes jusqu'en 1715 le bled et le vin fut très cher, ainsy pour donner et aider la subsistance des pauvres et les faire travailler, à la diligence et aux soins du St François Pellerin, lieutenant criminel et subdélégué de Mr l'Intendant de la généralité de Bourges qui obtint de M. Foullé de Martangis, intendant, une ordonnance a prendre sur les deniers de la ville a plusieurs fois et ordonances la somme de douze cent livres laquelle a été employée a combler lesdits fossés, achepter des arbres et faire le mail dans la perfection qu'il est a présent. Cette observation est une époque curieuse et historique d'un monument qui n'a eu de principe que la charité, l'utilité et le plaisir public, avant ce temps ni aiant aucune promenade dans ladite ville de Châtillon. Cette observation donne encore l'intelligence des anciennes déclarations qui donnent toutes pour joignants les fossés de la ville. »*

G 993

1763-1774

État des revenus du canonicat de Me Jean-Louis Baudouin.